



Communiqué

Soleure, le vendredi 16 septembre 2016

Evolution des coûts de la santé

Croissance ininterrompue des coûts des soins ambulatoires

En 2015, les coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) par personne assurée ont progressé de 3,9%. Ce sont les prestations ambulatoires des médecins qui ont connu la plus grosse augmentation, avec 5,7%. Au premier semestre 2016, le montant total des dépenses de santé par personne assurée a augmenté de 4,3% par rapport à la même période de l'année précédente. santésuisse demande des contre-mesures efficaces afin d'endiguer cette hausse.

Les coûts de la santé ne cessent de croître. D'après les dernières analyses de données effectuées par santésuisse concernant l'évolution des coûts en 2015 et en 2016, la tendance à la hausse des dépenses de santé se poursuivra si aucune mesure corrective n'est prise.

Hausse des frais de consultation médicale, ralentissement de la croissance des coûts des soins hospitaliers stationnaires

En 2015, la plus forte hausse des coûts par personne assurée concerne les médecins ayant leur propre cabinet, avec 5,7%. Les soins ambulatoires fournis par les hôpitaux ont augmenté, quant à eux, de 3,2% par personne assurée. Les coûts du secteur ambulatoire sont entièrement supportés par les payeurs de primes. Les coûts du secteur hospitalier stationnaire, cofinancés par les cantons, ne se sont accrus que de 1,9% par personne assurée en 2015. D'ici au 1^{er} janvier 2017, la part cantonale du financement des soins hospitaliers stationnaires devra atteindre au moins 55%. Eu égard à cet objectif, plusieurs cantons ont relevé leur part de rémunération en 2015, ce qui a réduit d'environ 1,2 point la hausse des coûts à la charge des payeurs de prime dans le secteur hospitalier stationnaire.

Hausse sensible des coûts des médicaments et des pharmacies

La hausse des coûts des médicaments, qui semblait temporairement enrayée, est repartie de plus belle. Une comparaison d'une année sur l'autre pour 12 mois laisse apparaître une accélération de la croissance. Après s'être établie à seulement 1,8% en 2014, la croissance de l'ensemble des coûts des médicaments pour 2016 s'élève déjà à 5,3%. En 2015, les coûts générés par les pharmacies ont progressé de 5,1% par personne assurée par comparaison avec 2014.

Accroissement du volume des prestations fournies par les médecins et les hôpitaux, hausse des prix des médicaments

L'analyse des données relatives aux coûts indique que l'augmentation des coûts des prestations ambulatoires fournies par les médecins et les hôpitaux est essentiellement due à l'accroissement du volume des prestations. En ce qui concerne les médicaments, la forte poussée des coûts s'explique par l'absence de baisse des prix et par le manque de réglementations instituant des prix plus bas pour les médicaments génériques. «santésuisse demande des mesures efficaces pour infléchir la tendance à la croissance des coûts», déclare Verena Nold, directrice de

santésuisse. «Les remèdes pour lutter contre la hausse des coûts existent. Ainsi, les interventions médicales de routine les plus fréquentes réalisées par les médecins ne devraient plus être indemnisées qu'au moyen de forfaits et l'obligation de contracter devrait être assouplie. En ce qui concerne les médicaments, il faudrait introduire un système de montant fixe pour les génériques.»

Les primes reflètent les coûts

Les primes d'assurance-maladie reflètent les coûts des prestations fournies par les médecins et les hôpitaux ainsi que les coûts des médicaments, des physiothérapeutes, des services d'aide et de soins à domicile, etc. Depuis 1996, ces coûts ont connu une hausse de plus de 140% au total. Les frais administratifs des assureurs-maladie représentent actuellement un peu moins de 5% des primes.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Pour tout renseignement:

Verena Nold, directrice de santésuisse, téléphone 032 625 41 62 / 079 291 06 04
verena.nold@santesuisse.ch

Christophe Kaempf, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / 079 874 85 47
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur Internet sous: www.santesuisse.ch